

Université d'été 2026

DECLARATION DE CLUNY 2040

Au cœur de Cluny – l'un des plus anciens lieux de dialogue, d'apprentissage et de réconciliation en Europe – nous, participants de la 25e Université d'été européenne de Cluny, estimons que l'avenir de l'Europe dépendra non seulement des accords qu'elle conclura, mais aussi de la manière dont ces accords seront négociés.

Chaque étape majeure de l'intégration européenne a nécessité la capacité de transformer les différences en coopération, les conflits en compromis et la diversité en un projet politique commun.

Aujourd'hui, l'Europe fait face à un nouveau moment historique. La guerre est revenue sur le continent. La confiance démocratique est mise sous pression. L'intelligence artificielle transforme la prise de décision. Le changement climatique, les bouleversements technologiques, les migrations et l'instabilité géopolitique mettent nos institutions à l'épreuve. Parallèlement, la perspective d'un élargissement de l'Union européenne nous oblige à repenser la manière dont l'Europe négocie son propre avenir.

L'élargissement futur est donc plus qu'un processus institutionnel. C'est un choix démocratique.

Il s'agit d'une négociation sur le type d'Europe que nous souhaitons construire d'ici 2040. Pour cette raison, en ce 12 juillet 2026, nous énonçons les principes suivants. Ces valeurs et principes doivent être révisés périodiquement afin de rester actuels.

Principe 1 – La négociation comme bien public européen

La négociation n'est pas seulement un outil diplomatique. Elle est la « danse » (le lien dynamique) qui relie les citoyens aux décisions concrètes concernant leur avenir.

La négociation constitue donc une capacité essentielle de l'Europe, qui agit au cœur même de son intégration.

Principe 2 – La négociation : un moyen, non une fin

La négociation est un moyen d'atteindre un objectif supérieur – sa valeur ne réside pas uniquement au moment de la signature, mais dans son impact à long terme.

Principe 3 – Équité et confiance

La confiance repose sur des procédures perçues comme équitables, transparentes et cohérentes. L'équité procédurale inclut l'égalité de traitement, des critères clairement définis, des opportunités réelles de participation et l'application cohérente des normes convenues. Un plaidoyer efficace nécessite une représentation adéquate, ainsi qu'un accès effectif aux instances où les décisions sont débattues et prises.

Principe 4 – Diversité et unité

L'élargissement de l'UE doit reconnaître à la fois les bénéfices de la diversité et l'importance de la cohésion politique. L'Europe peut rester unie tout en accueillant des perspectives nationales, des identités, des intérêts et des points de départ différents, à condition que toutes les parties s'accordent sur un socle commun de

valeurs et de principes européens fondamentaux et les respectent. L'Europe doit simultanément s'efforcer de respecter ces valeurs et principes dans ses discours comme dans ses actions.

Reconnaître la diversité signifie également admettre que les pays candidats diffèrent en termes de capacités institutionnelles, de conditions économiques, de contextes politiques et de besoins de réforme. Des dérogations préalablement définies et clairement encadrées peuvent être appliquées en période de crise, à condition qu'elles restent temporaires, proportionnées et conformes au principe d'équité. Dans le même temps, l'UE doit renforcer les secteurs et institutions les plus fragiles, tout en reconnaissant et en valorisant les forces spécifiques et les progrès de chaque pays candidat.

Principe 5 – Responsabilité partagée

Les gouvernements doivent veiller à ce que le processus participatif inclue – sans s'y limiter – les jeunes, les femmes, les minorités et les groupes marginalisés. Ces mêmes groupes doivent être représentés de manière proportionnelle dans le processus décisionnel. Il est essentiel de systématiser l'inclusion des perspectives de la société civile, tant dans les pays candidats que dans les États membres, à toutes les étapes du processus d'élargissement, et d'institutionnaliser l'allocation de financements pour des formations, des simulations et des initiatives liées à la diversité culturelle dans le cadre d'une Europe interculturelle.

Principe 6 – Penser au-delà du présent

La négociation collective doit renforcer la capacité de l'Europe à répondre aux défis futurs tels que la sécurité numérique, les menaces extérieures, le changement climatique et l'intelligence artificielle. L'objectif est d'observer le développement de pratiques inclusives orientées vers l'avenir à travers le monde, afin de mieux préparer l'avenir d'une Europe interculturelle. Il est prioritaire de garantir que les dirigeants actuels – ainsi que les générations futures – soient responsables de l'avenir d'une Europe durable, et s'engagent en faveur d'une répartition équitable des ressources.

Principe 7 – Continuité de l'apprentissage

La capacité de l'Europe à négocier doit être continuellement améliorée à partir des négociations passées. Cela passe par une approche d'apprentissage globale et à plusieurs niveaux. L'amélioration continue doit s'appuyer sur l'analyse des négociations antérieures.

Principe 8 – Intelligence artificielle et responsabilité humaine

Si elle est utilisée dans le processus de négociation, l'intelligence artificielle doit être encadrée par la responsabilité humaine et des principes éthiques.

Principe 9 – Négociation et paix

La négociation demeure l'instrument principal de l'Europe pour prévenir les conflits et renforcer la résilience démocratique, tout en promouvant la paix à l'intérieur et au-delà de l'Europe. Elle contribuera à rapprocher les pays européens, à renforcer leur interdépendance et à consolider leur intégration en matière de défense commune.

Principe 10 – L'avenir européen commun

L'objectif de l'élargissement n'est pas seulement d'augmenter le nombre d'États membres, mais de renforcer l'unité des communautés politiques européennes, leur capacité d'action et leur aptitude à mieux communiquer entre les différents secteurs. Cela permettra d'améliorer la gouvernance à plusieurs niveaux et d'élargir la portée de l'élargissement, envisagé non seulement comme une adhésion pleine, mais comme toute forme d'interaction avec les parties prenantes.